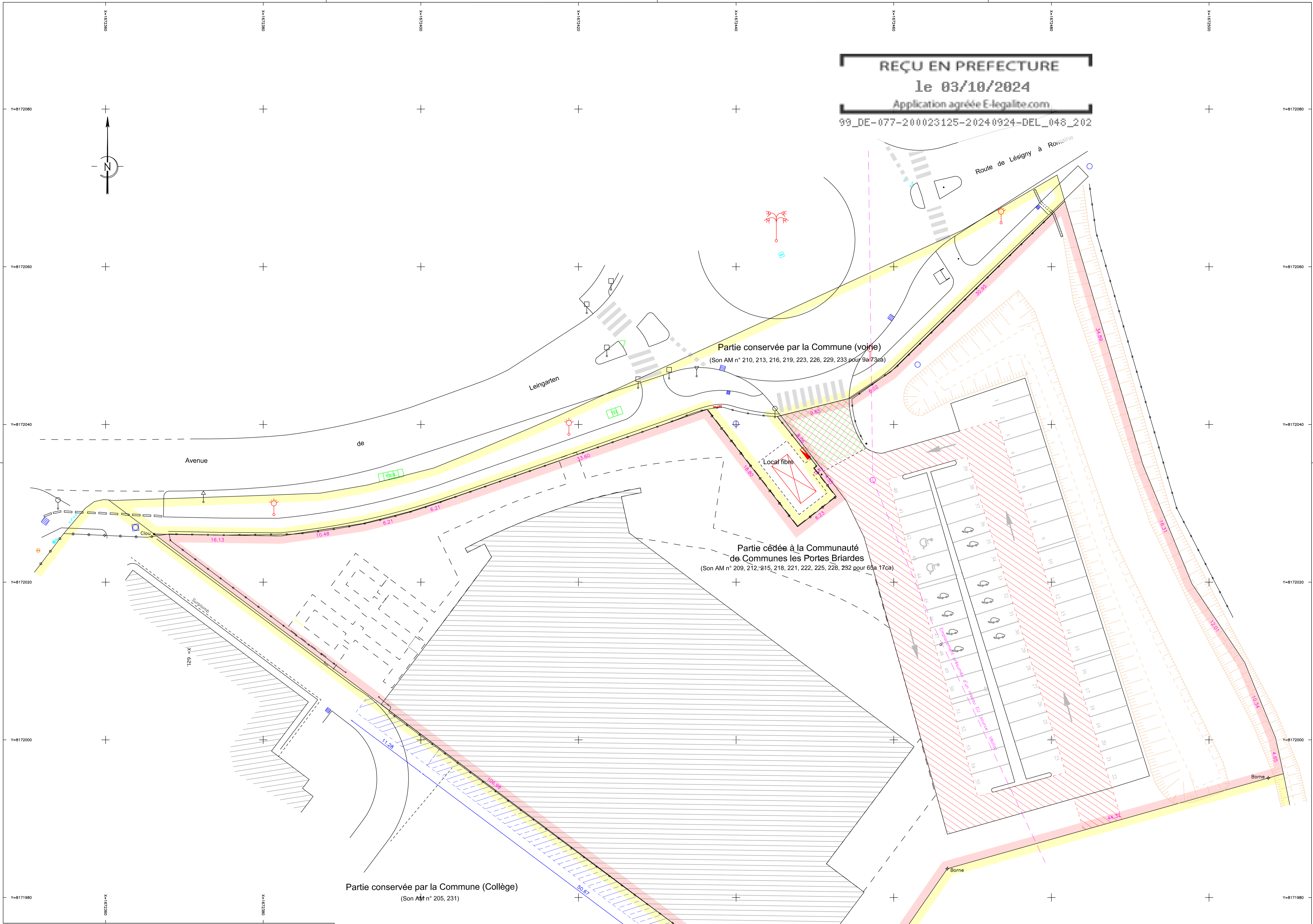


REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2024
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-077-200023125-20240924-DEL_048_202



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
 COMMUNE DE LESIGNY

PLAN DE CESSION

Avenue de Leingarten
 Cadastre : section AM n° 209, 212, 215, 218, 221, 222, 225, 228, 232
 Propriété de la Commune de Lésgny
 cédée à la Communauté de Communes Les Portes Briardes
 Superficie occupée : 6517 m²

Indice	Date	Resp.	Descriptif
0	21/11/2019	JM	Projet de cession
1	30/03/2022	JM	Projet de cession avec réseau EU souterrain
2	27/05/2024	JM	Plan de cession mis à jour avec récolement et mise à jour cadastrale
-	-	-	-
-	-	-	-

Géomètres-Experts Fonciers Associés
Ordre des Géomètres-Experts n° 0000000001
 Agence de Brie-Comte-Robert
 5, allée Benjamin Franklin
 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
 Tél : 01.64.05.02.82
 Fax : 01.64.05.02.78
 Mail : brie@gefe-expert.com

Date : 27 mai 2024
 Echelle : 1/200
 Plan : 1 Indice : 2
 Dossier : 772-42717

- Servitude de passage d'un réseau d'eaux usées sur le lot cédé (Son AM n° 209, 212, 215, 218, 221, 222, 225, 228, 232) au profit du fonds conservé par la Commune (Son AM n° 195, 211, 214, 217, 220, 224, 227, 230).
- Servitude de débord de toiture, de tour d'échelle et de passage de passage de drains et de canalisations EP sur le fonds conservé par la Commune (Son AM n° 205, 231) au profit du lot cédé (Son AM n° 209, 212, 215, 218, 221, 222, 225, 228, 232).
- Servitude de passage de drains sur le fonds conservé par la Commune (Son AM n° 205, 231) au profit du lot cédé (Son AM n° 209, 212, 215, 218, 221, 222, 225, 228, 232).
- Servitude de passage (y compris réseaux) sur le lot cédé (Son AM n° 209, 212, 215, 218, 221, 222, 225, 228, 232) au profit de l'emprise du local fibre (Son AM n° 226p).
- Servitude de passage piétons-vélos sur le lot cédé (Son AM n° 209, 212, 215, 218, 221, 222, 225, 228, 232) au profit du fonds conservé par la Commune (Son AM n° 195, 211, 214, 217, 220, 224, 227, 230).

Coordonnées rattachées au système RGF 93 (CC49)
 (rattachement par GPS - précision décimétrique)

NOTAS :
 - Plan établi suivant les limites d'occupation et le plan cadastral au 11 août 2017, sans bornage contradictoire avec les riverains.
 - Les cotes et superficies annotées sont données à titre indicatif.
 - Voirie et bâtiment reportés à partir du plan de récolement établi le 31 mai 2022 et fourni par la CCPE.

Légende

- Réseau d'adduction d'eau potable
- Réseau d'assainissement eaux usées
- Réseau d'assainissement eaux pluviales
- Réseau d'assainissement unitaire
- Réseau télécom
- Réseau électrique
- Eclairage public
- Réseau gaz
- Mur bahut
- Mur plein
- Clôtures
- Cotation altimétrique
- Application cadastrale